

L'AN DEUX MILLE ONZE, Le DIX – SEPT JUIN,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni aux lieu et place habituels de ses séances sous la présidence de Michel LOOSVELT, Maire de LOMPRET, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et un second au registre des délibérations.

Présents : Mmes, DEHAY, HERMEZ, LOORE,
MM AMPE, BOYER, BRUNEEL, COSTEUR, DERYCKE, D'HUYSSER,
DUGARDIN, LAISNEY, SPILLIAERT, VINCKIER.

Absents ayant donné pouvoir : Mme DEBONNET à Mr D'HUYSSER,
Mme TOP à Mr DERYCKE, Mme VANDAMME à Mr LAISNEY, Mme
VERVISCH à Mr VINCKIER.

Absent : Mr HESPEL

Secrétaire de séance : Jean-Claude BRUNEEL
Nombre de conseillers en exercice : 19

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 04, procède à l'appel des conseillers présents et propose de procéder immédiatement à l'élection des délégués et délégués suppléants pour l'élection sénatoriale du 25 septembre 2011 puis de poursuivre le déroulement de la séance selon l'ordre du jour établi.

Constitution du bureau :

Sous la présidence de Monsieur le Maire sont invités à exercer les fonctions d'assesseurs les deux conseillers présents les plus âgées et les deux conseillers les plus jeunes. Sont donc appelés Mme HERMEZ, Mr SPILLIAERT, Mr BRUNEEL et Mr AMPE.

Un isolement ayant été installé dans la salle du conseil, les conseillers sont informés qu'ils peuvent y passer avant de déposer leur bulletin dans l'urne.

Mr le Maire lance un appel à candidature pour l'élection des cinq délégués et trois suppléants. Il précise qu'ont été constitués une liste de cinq noms pour l'élection des délégués et une autre liste de trois noms pour l'élection des suppléants mais que d'autres candidats peuvent se présenter. Aucune candidature nouvelle étant proposée il est procédé au vote.

Election des délégués titulaires :

Après que les bulletins aient été distribués, Monsieur le Maire invite, à l'appel de son nom, chaque conseiller municipal à déposer tel quel ou après l'avoir amendé le bulletin dans l'urne.

Après avoir procédé au dépouillement Monsieur le Maire annonce les résultats suivants :

Votants : 18, Exprimés: 18

Ont obtenu : Michel LOOSVELT 18 voix, élu ; Marie-Claude VERVISCH 18 voix, élue ; Bernard D'HUYSSER 18 voix, élu ; Jean-Claude BRUNEEL 18 voix, élu ; Jean-Claude VINCKIER 18 voix, élu.

Election des délégués suppléants :

Il est procédé de la même manière pour cette élection dont les résultats sont les suivants :

Votants : 18, Exprimés : 18

Ont obtenu : Jean-Paul DERYCKE 18 voix, élu ; Jules AMPE 18 voix, élu ; Pierre SPILLIAERT 18 voix, élu.

Les membres du bureau sont ensuite invités à signer les documents officiels et la réunion du conseil municipal peut se poursuivre comme le prévoit l'ordre du jour.

1 – INFORMATIONS GENERALES

Recours déposé au tribunal administratif :

Une procédure d'appel d'offres a été engagée par la commune afin de procéder au choix de l'équipe de conception (architecte et bureaux techniques spécialisés) du complexe qu'elle envisage de construire rue de l'église à LOMPRET.

Cette procédure s'est décomposée en deux phases, la première consistant à sélectionner parmi les 37 réponses reçues 3 architectes à qui fut demandée la réalisation d'une étude plus détaillée. La seconde phase de la procédure a consisté à faire le choix d'un projet sur les trois présentés.

L'un des architectes dont le projet n'a pas été retenu a déposé un recours devant le tribunal administratif afin d'obtenir la nullité du choix effectué par les membres du jury, les raisons invoquées étant liées à la procédure.

Suite à la réception du mémoire rédigée de la partie adverse et après étude détaillée des éléments qu'il contient, Maître GROS a été missionné pour défendre la commune et une première réunion de travail s'est tenue en vue de la rédaction du mémoire en défense.

2 – APPROBATION DU COMPTE REDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2011 :

Vote : Adopté à l'unanimité.

3 – VIREMENTS DE CREDITS :

Mr BRUNEEL, responsable des affaires économiques de la collectivité précise que les trois virements de crédits proposés au vote du conseil municipal correspondent à des rectifications de l'affectation de certaines dépenses qui avaient été inscrites sur des articles erronés du budget primitif voté précédemment. Il ne s'agit en aucun cas de dépenses nouvelles.

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 024	+ 22.080 euros
Chapitre 021	- 22.080 euros

Section de FONCTIONNEMENT

recettes

Chapitre 023	- 22.080 euros
Chapitre 77 article 775	- 22.080 euros

Vote : 18 voix POUR

Section de fonctionnement

Du Chapitre 6451 (cotisations ursaff)	- 891 euros
Au Chapitre 6338 (contributions solidarité autonomie)	+ 891 euros

Vote : 18 voix POUR

Du Chapitre 6244 (transport administratif)	- 11.000 euros
Au Chapitre 6247 (transport collectif)	+ 11.000 euros

Vote : 18 voix POUR

4 – DEMANDE DE SUBVENTION :

Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le maire à présenter auprès de l'état une demande de subvention tirée sur la réserve financière mise à la disposition du président de la république et attribuée à sa discrétion.

Vote : Adopté à l'unanimité

5 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST :

Monsieur le Maire précise qu'une réactualisation des statuts du SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST s'est avérée nécessaire suite au projet d'adhésion des communes de MARCQ-EN-BAROEUL, LA MADELEINE et BONDUES.

Monsieur le Maire apporte les éclaircissements sur les modifications apportées à l'article 1, 3, 5, 8, 9,11 et 16 des statuts

Vote : adopté à l'unanimité.

6 – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Monsieur le Maire procède à une lecture détaillée et commentée de la délibération.

Une discussion s'engage le nombre d'EPCI restant après la réforme et sur les suggestions faites à Monsieur le Préfet concernant les conditions de rattachement des communes aux EPCI existantes et notamment celles du « pays des WEPPEES ».

Vote : 16 voix pour et 2 abstentions (Pierre BOYER et Didier COSTEUR).

7 – CONVENTIONNEMENT RELATIF AUX PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA C.A.F. :

Après lecture de la délibération il est précisé que les conditions d'attribution de la participation financière de la Caisse d'Allocation Familiale aux centres aérés organisés par la commune ayant été modifiées, il s'est avéré nécessaire de modifier la convention signée avec la commune

Vote : adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'ayant été exprimée, la séance est levée à 21heures 25.

Le Maire,

M. LOOSVELT